

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est précisément ce qui me contrarie, car cette motion stupide est présentée aujourd'hui et je compte que mes collègues s'uniront à moi pour voter contre. Nous sommes saisis du bill C-83. D'après des sondages d'opinions et d'autres indications, il apparaît clairement que la majorité des Canadiens aimerait nous voir adopter une mesure analogue au bill C-83. Mais de toutes parts et, même parmi ceux qui appuient le bill, on nous demande des améliorations et des modifications qui pourraient être apportées en comité.

Il existe toutefois une minorité appréciable de Canadiens qui s'oppose à certaines des mesures contenues dans le bill et qui a déjà l'impression que le gouvernement veut le faire avaler à la Chambre. Or, l'action du ministre d'aujourd'hui viendra certainement renforcer ce sentiment. Quant à la minorité qui s'oppose à la réglementation des armes, il me semble qu'elle a le droit de se faire entendre par la voix des députés à la Chambre qui souhaitent faire valoir ses objections.

J'ai dit que cette motion était stupide. Je le dis à dessein, car je crois que ce qu'on nous impose aujourd'hui porte préjudice au bill C-83 et nuit à la cause de tout l'ensemble de mesures destinées à sauvegarder la paix et la sécurité. J'aurais souhaité que le président du Conseil privé ait tenu compte davantage de l'avis que certains d'entre nous ont tenté de lui donner en lui demandant de ne pas présenter cette motion.

Puis-je également faire remarquer qu'en plus des chiffres figurant au compte rendu et communiqués par le député de Grenville-Carleton concernant le débat sur cette question, la motion du ministre n'est pas aussi généreuse qu'il voudrait nous le faire croire. Il dit qu'il y aura quatre jours de plus de débat et les interjections ont plu lorsqu'au cours de ses remarques, le député de Grenville-Carleton a répété—«quatre jours de plus». Or, nous avons appris aujourd'hui qu'il s'agissait des mercredi, jeudi et vendredi de la semaine prochaine et du lundi de la semaine suivante. Donc, deux de ces journées sont courtes—le mercredi et le vendredi. En outre, les jeudis, vendredis et lundis, une heure est réservée aux mesures d'initiative parlementaire et je ne vois rien dans la motion qui permettrait de les consacrer à l'étude du bill C-83. Le nombre d'heures est donc limité:

Je signale aussi qu'une autre forme de clôture entre en jeu quand une motion de ce genre est présentée. Quand aucune limite de temps n'est imposée au débat, les députés de l'opposition parlent sans interruption, tandis que les députés ministériels demeurent silencieux; ils n'aiment pas parler, car ils savent que le débat sera ainsi prolongé. Mais quand une limite de temps est imposée aux délibérations, ils participent librement au débat, et comme la plupart des députés sont libéraux, ils peuvent compter que la majeure partie du temps leur sera attribuée durant les jours disponibles.

M. Blais: Pourquoi pas?

Des voix: Oh, oh!

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Je veux rappeler aux députés que durant le débat actuel, chaque député ne dispose que de dix minutes. Les députés avertis savent qu'une fois qu'un député a la parole, il doit être entendu sans interruption.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Cette interpellation qui vient d'en face reflète bien l'attitude profonde de la majorité libérale. Ils s'imaginent qu'ils sont rois et maîtres. Ce que je prétends, ce n'est pas que les députés libéraux n'ont pas le droit de participer au débat, je veux

Travaux de la Chambre

tout simplement signaler qu'en prenant 50 ou 60 p. 100 du temps mis à notre disposition, ils réduisent considérablement le temps de parole accordé à l'opposition.

M. Blais: Pourquoi pas?

Une voix: Parce que la clôture sera imposée.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je ne perdrai pas plus de temps à répondre à ces interpellations idiotes. Chose certaine, la motion comprend les éléments d'une double clôture. Elle prévoit quatre jours, dont deux sont de courte durée et trois comprennent une heure réservée aux affaires des députés. Elle crée aussi une situation dans laquelle les députés d'un parti peuvent accaparer plus de la moitié du temps de parole. Cela signifie que le temps de parole de l'opposition sera sensiblement réduit. Je le répète, le président du Conseil privé a été loin de faire preuve de sagesse. A mon avis, il dessert les bons côtés du bill, il dessert les mesures concernant l'ordre et la sécurité publics et il dessert les efforts en vue de conclure des arrangements pour la marche ordonnée de nos travaux. Nous allons voter contre la motion.

[Français]

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, les deux leaders parlementaires ayant pris la parole avant moi, soit celui de l'opposition officielle et celui du nouveau parti démocratique, je me dois d'exprimer le point de vue des députés du Parti Crédit Social du Canada. Nous nous opposons fermement à l'adoption de cette motion présentée aux termes de l'article 75C du Règlement par lequel il est stipulé que soient limités à quatre jours seulement les débats au stade de la deuxième lecture, relatifs au bill C-83.

Cette loi importante touche, d'une part, au contrôle des armes à feu et, d'autre part, à toutes les mesures que le gouvernement entend prendre en vue de diminuer le taux de criminalité au pays. Je crois que celui qui accepte cette motion, accepte en même temps que le rôle du député soit diminué. Il s'agit même d'une mesure antidémocratique, parce qu'elle met fin par la force aux débats de la Chambre. Pourquoi alors est-ce que des députés sont élus pour venir supposément à la Chambre discuter des projets de loi selon les règles établies, si à tout moment le gouvernement utilise cette espèce de loi spéciale pour bloquer les débats, quand cela ne fait que son affaire.

C'est un abus de pouvoir, à mon sens, c'est de la dictature, et le passé a prouvé que tous ceux qui ont administré en dictateurs ont été de tristes sires au moins pour leurs administrés.

J'espère que tous les parlementaires de cette Chambre vont s'élever contre cette proposition, même les députés libéraux. Autrement, je serai obligé de reconnaître comme vraie l'histoire de la grenouille que l'on fait chauffer graduellement dans un chaudron rempli d'eau jusqu'à ce qu'elle en crève! Je serais aussi obligé de dire qu'elle s'applique à la lettre aux députés muets à qui on enlève peu à peu leurs pouvoirs, leurs responsabilités, même leur droit de parole, et qui se laissent bouillir tranquillement par le leader parlementaire du gouvernement et le conseil des ministres, sans rien dire de plus.

Le leader du gouvernement aura beau faire du patinage de fantaisie s'il le veut en faisant croire que sa motion n'est pas une motion de clôture, mais c'est quand même un bâillon. Je n'accepte pas cette attitude du gouvernement. Je n'accepte pas non plus la règle adoptée en 1969, parce qu'elle devient tout simplement un outil politique pour un gouvernement qui veut «étouffer» un problème et faire